

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **24 janvier 2023**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **19**
de votants : **21**

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBOSTOSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Mme BADIE Nataly qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mme GAUTIER Marina qui a donné procuration à Mme BECKER Aline

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/01/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27/01/2023.

N° 05/2023 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Ogy-Montoy-Flanville

- Considérant que le budget du C.C.A.S. est composé en majeure partie d'une subvention communale.
- Considérant que le C.C.A.S. doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires et principalement celles liées au fonctionnement du périscolaire et ALSH, il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé de Madame BECKER Aline, adjointe au Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR**

- **DECIDE** de verser la subvention d'un montant de 80 000 euros (article 657362) au Centre Communal d'Action Sociale d'Ogy-Montoy-Flanville.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 janvier 2023

Le Maire.
Eric GULINO

